

2014

RAPPORT D'ACTIVITE



INTRODUCTION

DANS LE BUT D'AMELIORER LE DEBAT DEMOCRATIQUE EN CE QUI CONCERNE LES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE. LA LOI N° 99.586 DU 12 JUILLET 1999 RELATIVE AU RENFORCEMENT ET A LA SIMPLIFICATION DE LA COOPERATION INTERCOMMUNALE, A INTRODUIT DANS LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES L'ARTICLE 45211-39 QUI STIPULE :

« LE PRESIDENT DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE ADRESSE CHAQUE ANNEE, AVANT LE 30 SEPTEMBRE, AU MAIRE DE CHAQUE COMMUNE MEMBRE UN RAPPORT RETRAÇANT L'ACTIVITE DE L'ETABLISSEMENT ACCOMPAGNE DU COMPTE ADMINISTRATIF ARRETE PAR L'ORGANE DELIBERANT DE L'ETABLISSEMENT. CE RAPPORT FAIT L'OBJET D'UNE COMMUNICATION PAR LE MAIRE AU CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE PUBLIQUE, AU COURS DE LAQUELLE LES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE A L'ORGANE DELIBERANT DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE, SONT ENTENDUS. »

LA PRESENTATION DE CE PREMIER RAPPORT EST ETABLIE EN APPLICATION DE CES DISPOSITIONS. CE BILAN RETRACE LES ACTIONS MENEES EN 2014 EN FONCTION DES COMPETENCES DE NOTRE EPCI.

TOUTEFOIS IL EST IMPORTANT DE RAPPELER QUE, DANS L'ATTENTE DE L'HARMONISATION DES COMPETENCES ET DE LA DEFINITION DU PROJET COMMUNAUTAIRE PREVUES EN DECEMBRE 2015, LES COMPETENCES DE CHAQUE COMMUNAUTE DISSOUTE DOIVENT ETRE CONSERVEES PAR TERRITOIRE.



12 Communes

179 Km²

27 102

Habitants

La plus grande commune :

FOURMIES

12 920 habitants

La plus petite :

Moustier-en-Fagne

65 habitants

Un territoire au carrefour de l'Europe situé à seulement :

1h de Valenciennes

1h40 de Lille

2h de Bruxelles

3h de Paris

Table des matières

Territoire et Gouvernance

1. Le Territoire	5
2. La Gouvernance	6
a) Les compétences communautaires	6
Compétences obligatoires	6
Compétences optionnelles	7
Compétences Facultatives	8
b) Les Instances communautaires	10

Moyens Financiers et Humains

1. Les Finances communautaires	15
a) Le Budget principal	16
b) Le Budget annexe : Environnement	20
2. Les moyens humains	22
3. Commission Intercommunale des Impôts Directs	23

L'Activité Communautaire

Développement économique	24
Economie touristique	27
Aire d'Accueil des Gens du Voyage	27
La Santé	28
La collecte et le traitement des déchets ménagers	29
Brigades d'Insertion	51
Les festivités	51
Signalétique	51
Balayage	51
Transport de denrées pour les restos du cœur	51
Réalisation de diverses tâches	51
Le SCoT (Schéma de Cohérence territoriale)	52
Réseau de lecture publique	52

Première partie : Territoire et Gouvernance

La communauté de Communes Sud-Avesnois a été créée le 31 décembre 2013 suite aux arrêtés préfectoraux du 30 Mai et du 23 Décembre 2013.

1. Le territoire

Issue de la fusion des deux Communautés de Communes *Action Fourmies et Environs* et *Guide du Pays de Trélon*, elle regroupe les **12 communes** du canton de Trélon.

<i>COMMUNES</i>	<i>POPULATION TOTALE (en 2012)</i>
<i>Anor</i>	3 396
<i>Baives</i>	160
<i>Eppe Sauvage</i>	275
<i>Féron</i>	580
<i>Fourmies</i>	12 920
<i>Glageon</i>	1 842
<i>Moustier-en-Fagne</i>	65
<i>Ohain</i>	1 299
<i>Trélon</i>	3 037
<i>Wallers-en-Fagne</i>	303
<i>Wignehies</i>	3 059
<i>Willies</i>	166
<i>Total</i>	<i>27 102 (11 200 foyers)</i>

Située dans la Région Nord Pas-de-Calais, au Sud du département du Nord et nichée au cœur d'espaces naturels, la communauté de Communes Sud-avesnois dispose d'un environnement exceptionnel et d'un cadre de vie agréable.

2. La gouvernance

a) Les compétences communautaires

Compétences obligatoires

(Communauté de communes Action et environs)

(Communauté de communes Guide du Pays de Trélon)

(Compétences exercées par les deux Communautés de communes)

Aménagement de l'espace

- Elaboration et mise en œuvre du schéma de cohérence territoriale (SCoT)
et de tout autre schéma directeur de même nature et/ou schéma(s) de secteur(s)
- Création et réalisation de zones d'aménagement concerté (ZAC) d'intérêt communautaire.

Sont d'intérêt communautaire, toutes les ZAC portant sur des zones d'activités déclarées d'intérêt communautaire.

Sont d'intérêt communautaire, les ZAC relatives à des opérations dont au moins 80% de la surface est à vocation économique.

Participation financière de la communauté de communes aux travaux connexes liés aux opérations de réorganisation foncière.

Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté. Quand la communauté de communes opte pour le régime fiscal défini à l'article 1609 nonies C du code général des impôts, l'aménagement, la gestion et l'entretien des zones d'activité industrielle, commerciale tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire d'intérêt communautaire sont inclus dans cette compétence.

- Création, aménagement, gestion, entretien de zone d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique d'intérêt communautaire.

Sont d'intérêt communautaire, toutes les zones d'activités du territoire de la communauté de communes.

Sont d'intérêt communautaire, les zones d'activités économiques suivantes : la ZA St-Laurent à Anor/ la ZA La Marlière à Fourmies/ la ZA Sud à Fourmies/ les ZA Trieux 2,3 et 4 à Fourmies/ les ZA Les Verreries à Fourmies/ la ZA Boulodrome à Fourmies/ la ZA Nord à Wignehies.

Sont également d'intérêt communautaire, les sites Trieux 1 à Fourmies/ le site Dag Lavane à Wignehies.

L'intervention de la Communauté de Communes Action Fourmies et environs sur les zones d'activité économiques d'intérêt communautaire portera sur la gestion, l'entretien, la commercialisation, la promotion et l'aménagement.

La CC pourra mettre en œuvre sur les zones d'activités économiques et les sites d'intérêts communautaire toute action de développement économique et exercer son droit de préemption urbain.

La CC devient compétente pour l'extension ou la création de ZAE étant entendu que les communes conservent la maîtrise du sol par les PLU.

- **Actions de développement économique**

Sont d'intérêt communautaire toutes études et actions visant à la promotion économique du territoire, au maintien des entreprises sur le territoire, au développement des initiatives locales, à l'accueil, l'implantation et le développement des entreprises.

Toute action participant au développement économique du territoire relève d'intérêt communautaire.

- **Maintien et développement de l'emploi dans le territoire**

- Dans le domaine touristique : coordination des actions menées à l'échelle du territoire intercommunal (coordination des manifestations Stratégie de promotion commune, schéma de développement touristique) ; fonctionnement général de l'office de tourisme de la ville de Fourmies : création d'un office de tourisme communautaire.

Compétences optionnelles

-  **Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie**

- Elimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés
- Actions concourant à la diversification des sources d'énergies telles que notamment les actions favorisant la promotion des énergies renouvelables et l'implantation d'éoliennes

Politique du logement et du cadre de vie

- Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées. Sont d'intérêt communautaire, les opérations de construction d'au moins 60 logements, par commune, par tranche et par an.
- Elaboration et mise en œuvre du programme local de l'habitat (PLH)

Création, aménagement et création de la voirie

- Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire.
Relèvent d'intérêt communautaire : les voiries d'accès aux zones d'activités communautaires ; les voiries suivantes : accès zone d'activités Trélon/Ohain-access à la zone commerciale de Glageon-voirie d'accès à la carrière de Wallers-en-Fagne

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipement préélémentaires et élémentaires

- Est d'intérêt communautaire : la future piscine intercommunale

Compétences Facultatives

- Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)
- Mise en place d'une politique de santé publique équilibrée et adaptée aux besoins de la population locale : mise en réseau des professionnels de santé et création, animation, fonctionnement, entretien, d'un pôle de santé pluridisciplinaire en réseau incluant investissements et fonctionnement
- Aménagement et gestion d'une aire de stationnement pour les gens du voyage

- Accès au droit des citoyens, participation au fonctionnement et à l'entretien de la Maison de la justice et du droit
- Coordination des actions menées à l'échelle du territoire intercommunal : coordination des manifestations, appui logistique aux manifestations, stratégie de promotion commune, schéma de développement touristique
- Transport des élèves des écoles à la piscine de Fourmies
- Actions visant au maintien et à l'installation des professions médicales sur le territoire de la Communauté de communes
- Actions de propreté concourant à la protection de l'environnement par des moyens techniques motorisés et roulants
- Insertion sociale du public éligible aux dispositifs nationaux par des actions menées en matière de rénovation, d'entretien du patrimoine et des espaces verts
- Traitement des façades
- Actions et subventions communautaire au titre du développement du territoire cantonal

Actions et subventions au titre du développement du territoire cantonal.

Au titre des actions financées : organisation du festival du conte ; réalisation du calendrier cantonal ; création du portail numérique de Fourmies/Trélon.

Au titre des subventions : radio locale (ECHO FM) ; plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) du pays de Fourmies/Trélon ; mission locale rurale de l'avesnois, plateforme d'initiative locale, maison de justice et du droit, réseau de lecture publique.

b) Les instances communautaires

Lors de la séance du 29 Avril 2014 les conseillers communautaires ont désigné Monsieur Jean-Luc PERAT ainsi que les neuf Vice-Présidents avec les délégations suivantes :

➤ Le Bureau



M. Jean-Luc PERAT
Président



1^{er} **M. Mickaël HIRAUX**
*Développement économique industriel,
artisanal et commercial – Emploi*



7^e **M. Alain RATTEZ**
*Environnement – Développement durable
et déchets ménagers*



2^e **M. François LOUVEGNIES**
*Stratégie touristique – Filière bois –
Formation et insertion*



8^e **M. Jean-François BAUDRY**
*Politique du logement – Aide à la pierre
– Programme Local de l'Habitat – PIG /
Urbanisme*



3^e **M. Benoit WASCAT**
Fiscalité et perspectives financières



9^e **M. Bernard NAVARRE**
*Milieu rural – Services et suivi de la filière
pierre bleue.*



4^e **M. Bernard CHAUDERLOT**
*Ressources Humaines – Élaboration
et suivi du budget*



5^e **Mme Dominique CESAR**
*Communication – Presse –
Attractivité du territoire*



6^e **M. Jack POTTIER**
*Projets structurants – Immobilier
d'entreprises – Gestion de l'aire d'accueil
des gens du voyage*

➤ **Le Conseil communautaire**

En vertu de la Loi 2013-403 du 17 Mai 2013 (art. 37), les Communautés de communes sont administrées par un organe délibérant composé de délégués des communes membres élus dans le cadre des élections municipales des 23 et 30 Mars 2014. Par arrêté préfectoral du 22 Octobre 2013 le nombre de délégués communautaires a été fixé à 45 selon la répartition suivante :

Communes	Nombre de délégués titulaires	Titulaires	Délégué suppléant
Anor	5	PERAT Jean-Luc BOUTTEFEUX Joëlle ALLAIRE Gérard LAVENDOMNE Lydie WALLERAND Benjamin	
Baives	1	GARY Claude	LAURENT Emile
Eppe Sauvage	1	DESMARCHELIER Viviane	DEMARET Philippe
Féron	1	BAUDRY Jean-François	ROGER Jean
Fourmies	19	HIRAUX Mickaël ALLARD Pascale WASCAT Benoît DUFOSSET Valérie SIMPERE Maxence DAQUET Claudine LEGRAND André ROUX Martine POTTIER Jack RIDE DELLOUE Corinne YDE Louis MARQUET Christian TROCLET Amandine DUPARCQ Agnès CORNIL Marie-Hélène BERTAUX Franck POUPELLE Patricia HURBLAIN David LAJEUNESSE Jean-Paul	
Glageon	3	CHAUDERLOT Bernard MOREAU Brigitte LOUBERT Alain	PEROT Aurélie
Moustier-en-Fagne	1	HANCART Jean-Michel	HOUARD Frédéric
Ohain	2	RATTEZ Alain BUREL Lydie	VIEVILLE Philippe
Trélon	5	LOUVEGNIES François BONDU Geneviève REGHEM Thierry HELEVAUT Mireille BOMBART Michel	
Wallers-en-Fagne	1	NAVARRÉ Bernard	GAILLIEZ Sylviane
Wignehies	5	CESAR Dominique TROCLET Jean-Marc MAHUT Pascale DUBOIS Christian BATTEUX Christine	
Willies	1	MERESSE Laurent	LALLEMANT Bruno

Durant l'année 2014, le conseil s'est réuni 8 fois et pris 128 délibérations.

Il est rappelé que la mise en place des nouveaux EPCI, issus des fusions prononcées, entre dans le cadre de la Loi du 16 Décembre 2010 modifiée sur la réforme territoriale. Ainsi les conseils communautaires relèvent de l'application du second alinéa de l'article 34 de la Loi du 17 Mai 2013

relative à l'élection des conseillers municipaux et des conseillers communautaires. Le mandat des délégués des communes des EPCI ayant fusionné est prorogé jusqu'à l'installation de l'organe délibérant du nouvel EPCI.

Le Président du conseil communautaire, pendant cette période transitoire est celui de l'EPCI fusionné comptant le plus grand nombre d'habitants avec des pouvoirs limités aux actes d'administration conservatoire et urgente. De fait Monsieur Jacques DERIGNY, Président de l'ex Communauté d'Action Fourmies et environs a été désigné Président de la Communauté de communes Sud-Avesnois avec un conseil communautaire de 45 membres dont 25 de l'ex Guide et 20 de l'ex Action.

➤ Les commissions thématiques

Il est rappelé que le Président est de droit pour toutes les commissions.

COMMISSION « Développement Economique- Emploi-formation-insertion-filières bois et pierre-immobilier d'entreprise » :

- Le président de la communauté de Communes : Jean-Luc PERAT
- Vice-Président : Mickaël HIRAUX, Jack POTTIER, Bernard NAVARRE, François LOUVEGNIES
- Fourmies : Christian MARQUET, Martine ROUX, Amandine TROCLET, Corinne RIDE, Patricia POUPELLE, Jean-Paul LAJEUNESSE
- Trélon : Thierry REGHEM
- Wignehies : Christian DUBOIS, Christine BATTEUX
- Anor : Gérard ALLAIRE
- Glageon : Brigitte MOREAU

COMMISSION « Stratégie touristique » :

- Le Président de la Communauté de Communes : Jean-Luc PERAT
- Vice-Présidents : François LOUVEGNIES
- Fourmies : Christian MARQUET, Maxence SIMPERE, Valérie DUFOSSET, Martine ROUX, Jean-Paul LAJEUNESSE, Marie-Hélène CORNIL
- Wignehies : Dominique CESAR, Christine BATTEUX
- Féron : Jean-François BAUDRY
- Waller-s-en-Fagne : Bernard NAVARRE
- Glageon : Alain LOUBERT
- Anor : Joëlle BOUTTEFEUX

COMMISSION « Finances-Fiscalité-Projets structurants-Ressources Humaines » :

- Le Président de la communauté de Communes : Jean-Luc PERAT
- Vice-Présidents : Mickaël HIRAUX, François LOUVEGNIES, Benoît WASCAT, Bernard CHAUDERLOT, Dominique CESAR, Jack POTTIER, Alain RATTEZ, Jean François BAUDRY, Bernard NAVARRE
- Fourmies : Maxence SIMPERE, Corinne RIDE, Louis YDE, David HURBLAIN, Jean Paul LAJEUNESSE
- Trélon : Michel BOMBART
- Wignehies : Pascale MAHUT
- Glageon : Alain LOUBERT
- Anor : Lydie LAVENDOMME

COMMISSION « Presse-communication-Attractivité du territoire » :

- Le Président de la communauté de Communes : Jean-Luc PERAT
- Vice-Président : Dominique CESAR
- Fourmies : Valérie DUFOSET, Christian MARQUET, Agnès DUPARCQ, Franck BERTEAUX, Jean Paul LAJEUNESSE
- Trélon : Michel BOMBART
- Wignehies : Pascale MAHUT
- Glageon : Alain LOUBERT
- Anor : Lydie LAVENDOMME

COMMISSION « Urbanisme-Politique du logement » :

- Le Président de la communauté de Communes : Jean-Luc PERAT
- Vice-Président : Jean-François BAUDRY
- Fourmies : Amandine TROCLET, Corinne RIDE, Martine ROUX, André LEGRAND, Franck BERTEAUX
- Trélon : Geneviève BONDU
- Wignehies : Jean-Marc TROCLET, Christine BATTEUX
- Anor : Benjamin WALLERAND

COMMISSION « Environnement-Développement durable-déchets ménagers » :

- Le Président de la communauté de Communes : Jean-Luc PERAT
- Vice-Président : Alain RATTEZ

- Fourmies : Martine ROUX, Corinne RIDE, Louis YDE, Jean-Paul LAJEUNESSE, Patricia POUPELLE
- Trélon : Mireille HELEVAUT
- Wignehies : Pascale MAHUT
- Glageon : Bernard CHAUDERLOT
- Anor : Joëlle BOUTEFFEUX, Lydie LAVENDOMME
- Féron : Jean-François BAUDRY
- Ohain : Lydie BUREL
- Baives : Claude GARY

COMMISSION « Ruralité » :

- Le Président de la communauté de Communes : Jean-Luc PERAT
- Vice-Président : Bernard NAVARRE
- Fourmies : Valérie DUFOSSET, Christian MARQUET
- Trélon : Mireille HELEVAUT
- Féron : Jean-François BAUDRY, Jean ROGER
- Moustier-en-Fagne : Jean-Michel HANCART
- Eppe-Sauvage : Viviane DESMARCHELIER
- Willies : Laurent MERESSE
- Baives : Claude GARY
- Anor : Benjamin WALLERAND
- Wignehies : Dominique CESAR

Deuxième Partie : Moyens Financiers et Humains

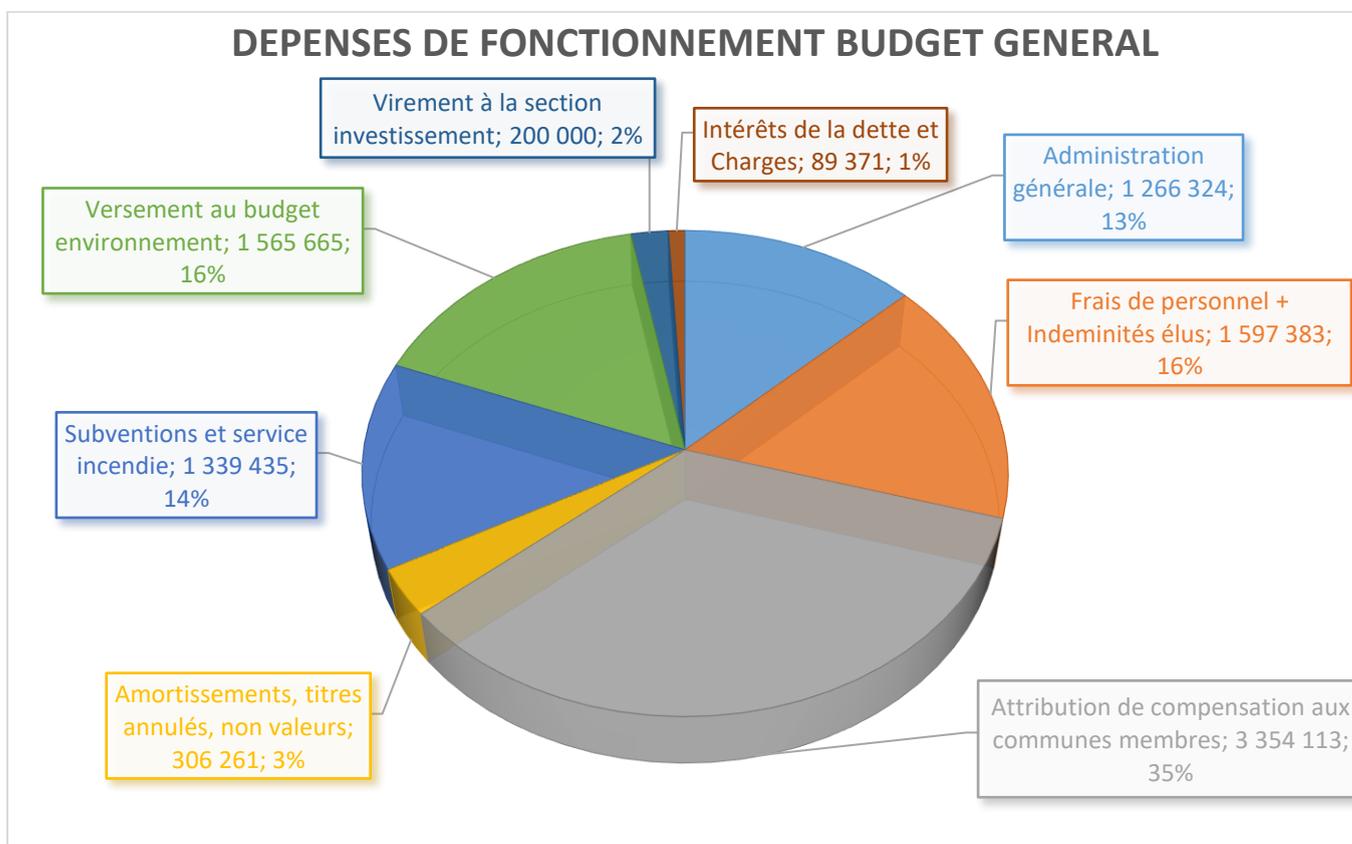
1. Les finances communautaires

Le budget principal et le budget annexe de l'année 2014 ont été adoptés à l'unanimité du conseil communautaire lors de la séance du 13 Avril 2015.

a) Le Budget principal

En Fonctionnement

Les dépenses s'élèvent à 10 067 875,32 euros et les recettes à 11 105 637,68 euros, ce qui représente **un excédent de 1 037 762,36 euros**.

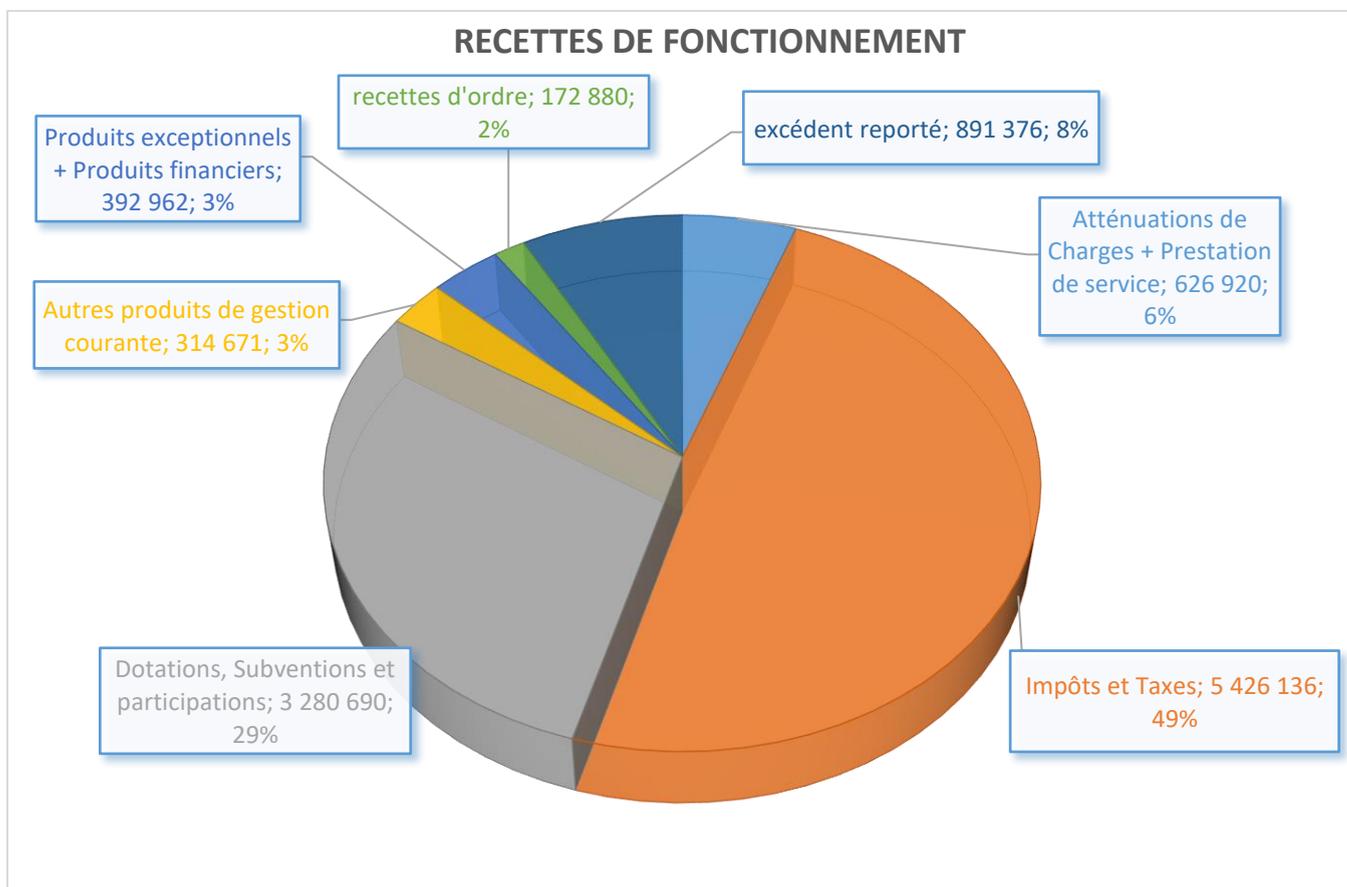


A noter que les frais de personnel ne représentent que 15% des dépenses de fonctionnement alors que la moyenne nationale est de plus de 30%.

- Reversement de fiscalité aux communes en 2014**

<i>COMMUNES</i>	<i>Attribution compensation</i>
<i>Anor</i>	278 230,80

Baives	-165,93
Eppe Sauvage	4095,34
Féron	-45 571,45
Fourmies	2 290 816,70
Glageon	79 362,69
Moustier-en-Fagne	515,18
Ohain	106 738,84
Trélon	138 348,50
Wallers-en-Fagne	51 136,05
Wignehies	404 868,95
Willies	-237,27
TOTAL	3 308 138,40



- **Structure de la fiscalité 2014**

Contributions directes	Montants
Taxes foncières et d'habitation	3 310 008
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	612 912
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	280 505
Impôt forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)	88 210
Droits de stationnement	7 971
Taxes de séjour	17 744
TOTAL	4 317 350 €

- **Taxe de séjour**

La taxe de séjour a été instaurée par l'ex Communauté de Communes GUIDE du Pays de TRELON en 2005, auprès de l'ensemble des hébergeurs de son secteur.

En 2012, le Département du Nord instaurait une taxe additionnelle en sus de la taxe de séjour communautaire, avec application dès 2013.

Ces taxes ont continué à s'appliquer sur le territoire de l'ex GUIDE, qui a fusionné avec la communauté d'Action Fourmies au 31 décembre 2013 pour créer la Communauté de Communes Sud-Avesnois qui possède la compétence tourisme.

Il est prévu de les étendre à l'ensemble du territoire de la CCSA dès 2015 et de réajuster les tarifs.

Le reversement de la taxe de séjour sera réalisé en fin de chaque année au profit de l'EPIC Office de tourisme conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

- **Taux de fiscalité votés pour l'année 2014**

Taxe d'habitation : **11.11%**

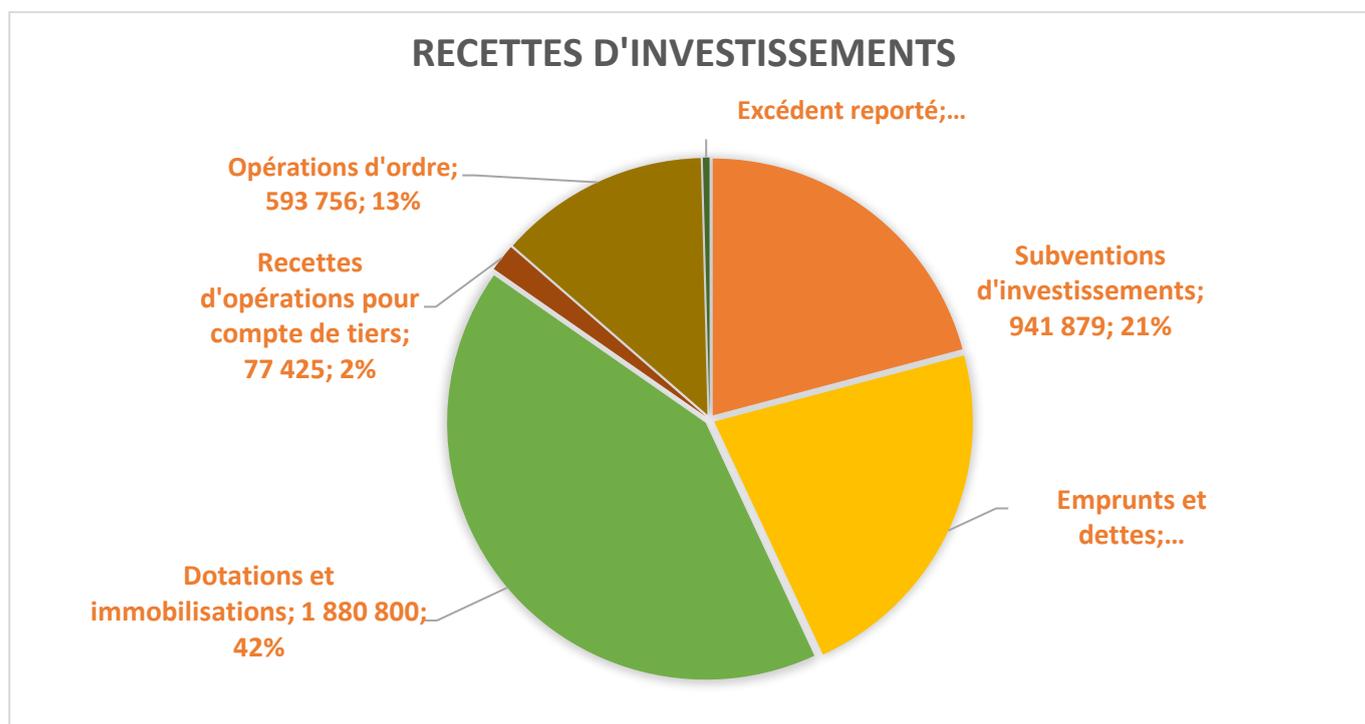
Taxe foncier bâti : **1.13%**

Taxe foncier non bâti : **4.14%**

En Investissement

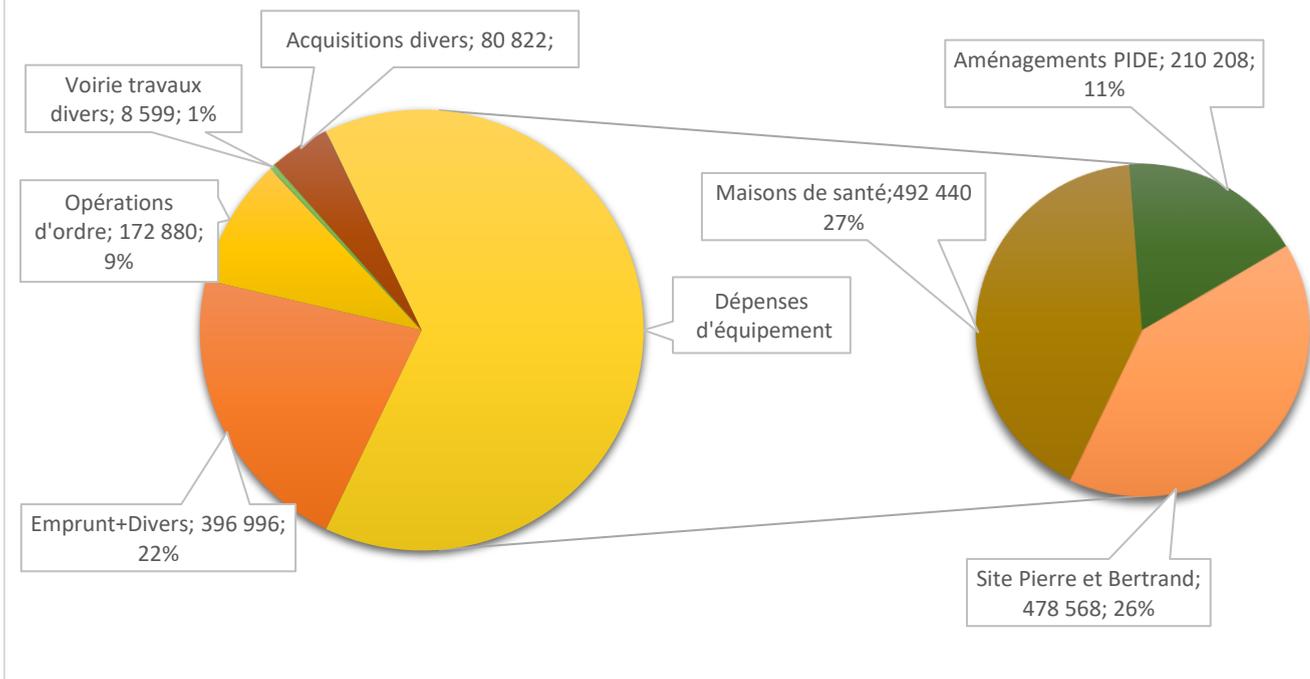
Les dépenses s'élèvent à 3 359 508,09 euros et les recettes à 4 516 766,77 euros, ce qui représente un excédent pour l'exercice de 1 157 258, 68 euros.

Les restes à réaliser au 31 Décembre 2014 s'élèvent à 912 000 € en dépenses et 1 367 151 € en recettes, portant l'excédent global définitif à 1 612 409,68 €.



Afin d'améliorer le bien-être des habitants et d'assurer le développement économique local, la collectivité a investi plus de **2 millions d'euros** suivant la répartition ci-dessous.

Dépenses d'investissements



Les dépenses les plus importantes ont concerné les Maisons de santé pluridisciplinaires d'Anor, de Fourmies et de Trélon ainsi que les travaux du site Pierre et Bertrand.

Quelques ratiosindicateurs de l'état financier de la collectivité

L'épargne brute (recettes réelles- dépenses réelles) est de **567 263,45 €** en 2014.

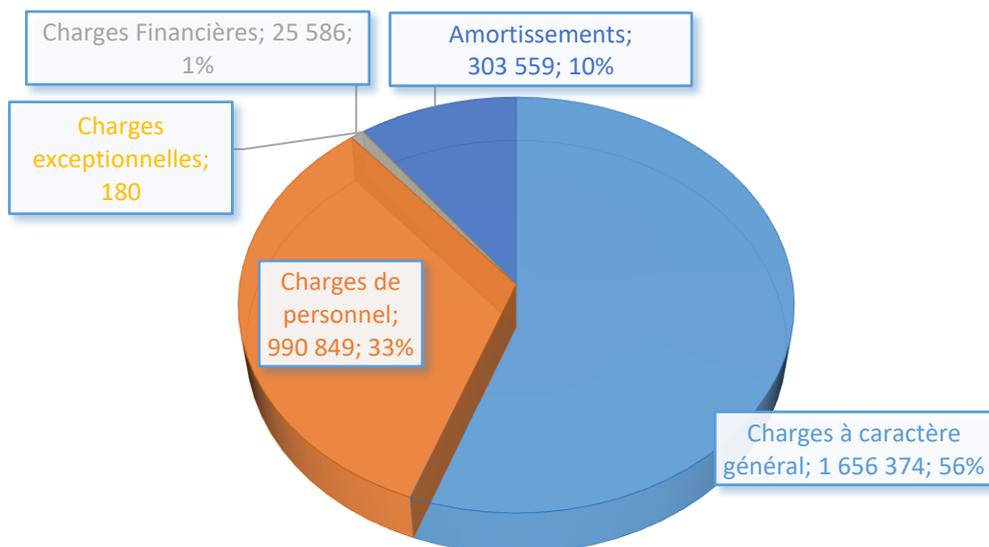
L'épargne nette (épargne brute – remboursement de la dette) est de **115 267 €**.

b) Le Budget annexe : Environnement

En Fonctionnement

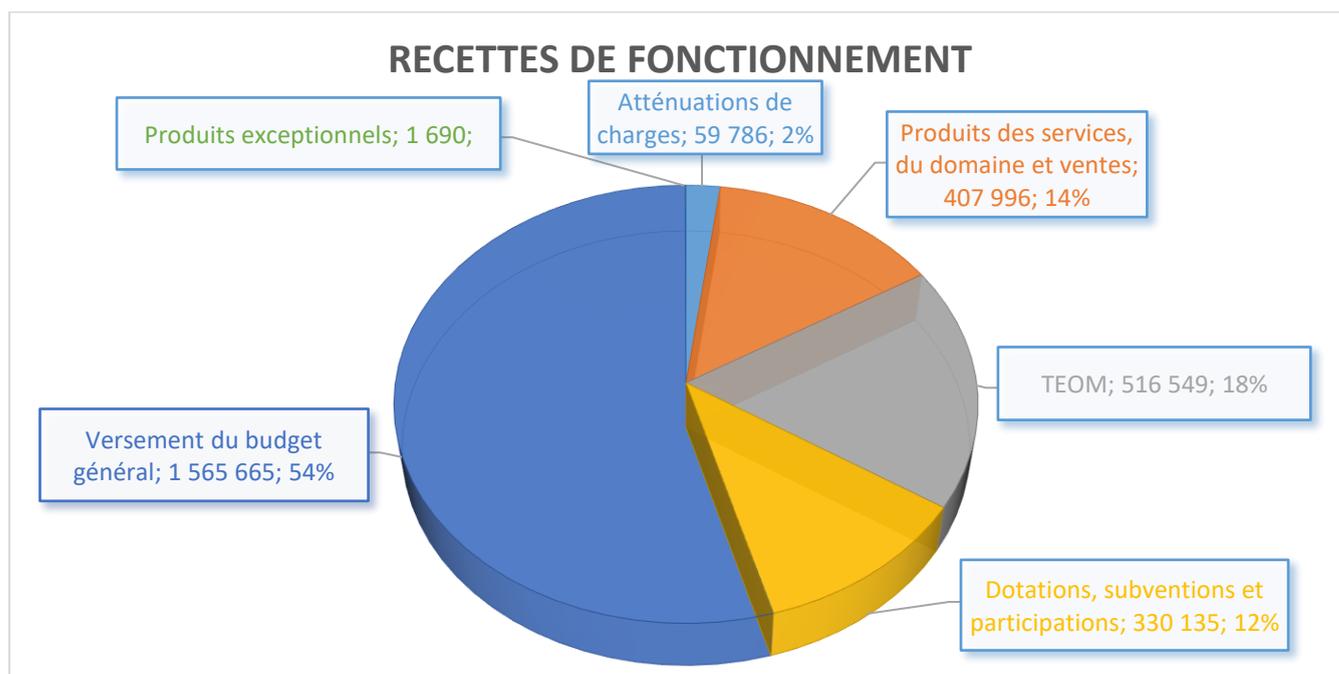
Depuis le 1^{er} janvier 2014, le traitement des déchets ménagers fait l'objet d'un budget annexe qui représente près de 3 millions d'euros. La majorité de ce budget (39%) est consacrée à l'incinération et au traitement des déchets recyclables. Ce budget a principalement été financé par une subvention du budget général et par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (**TEOM**)

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 2 976 548,84 euros et les recettes à 2 881 821,77 euros ce qui représente **un excédent pour l'exercice de 135 907, 44 €.**

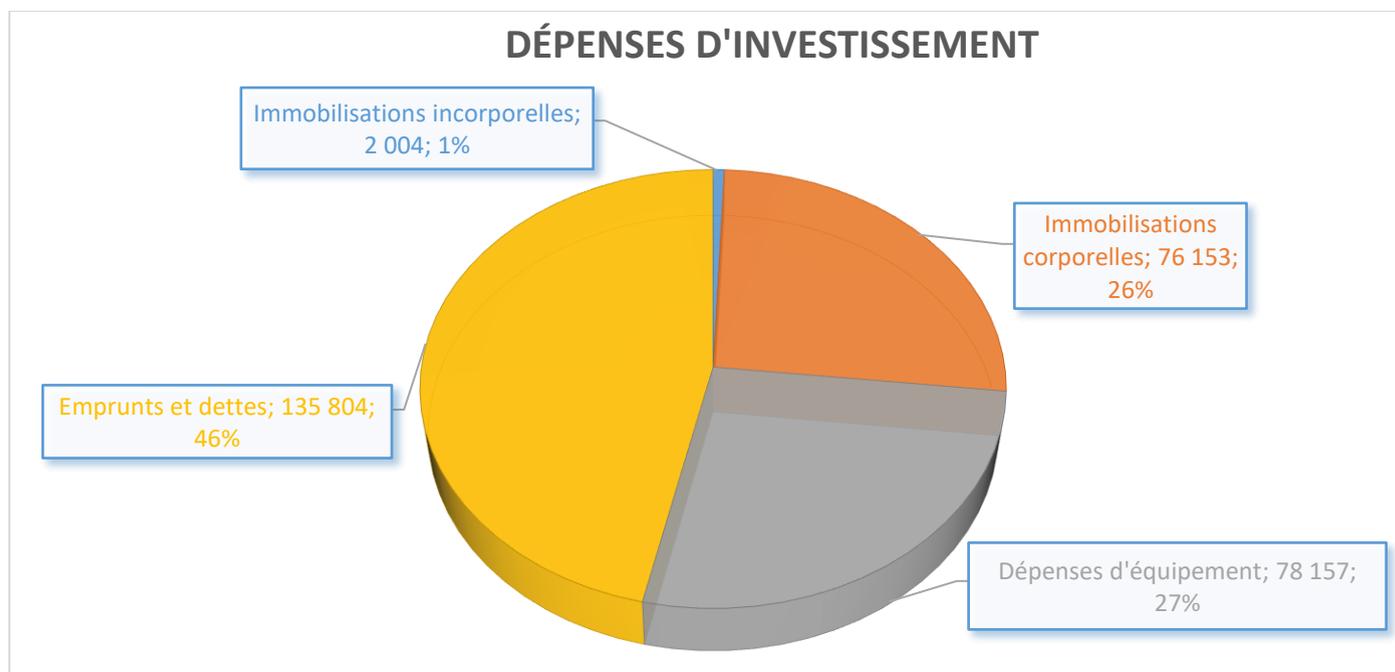
RECETTES DE FONCTIONNEMENT



En Investissement

En investissement, les dépenses s'élèvent à 213 962,15 euros et les recettes à 308 831,30 euros, ce qui représente **un excédent pour l'exercice de 90 079,95 euros.**

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



Ces dépenses comprennent essentiellement l'acquisition de véhicules utilitaires et l'acquisition de matériel divers.

2. Les moyens humains

Au 31 Décembre 2014, **44** agents (tous statuts confondus) sont en position d'activités au sein des services de la Communauté de communes soit **40 ETP** (équivalent temps plein). Les ressources humaines représentent **19,11** % des dépenses de Fonctionnement (Budget général et Budget annexe confondus).

La filière technique est la plus représentée (80%), le service de collecte des déchets représentant la plus grande partie des effectifs.

93% des agents relèvent de la catégorie C (fonctions d'exécution)

7% des agents relèvent de la catégorie A (fonctions de conception et de direction)

Un agent est nommé ACMO au sein de la collectivité, l'ACFI est confiée au centre de gestion Nord Pas-de-Calais.

Le nombre total de jours de formation pour les agents de la catégorie C à temps complet est de 28 jours.

Types de formations réalisées

72 % ont suivi une formation d'intégration

23 % ont suivi une formation de professionnalisation

Lors de la séance du 10 Juillet 2014, le Conseil communautaire a approuvé le règlement intérieur applicable aux agents de la collectivité.

3. Commission Intercommunale des Impôts Directs

Conformément à l'article 1650 A du code général des impôts. Une commission intercommunale des impôts directs a été créée par délibération du 6 Octobre 2014.

Cette commission se substitue à la compétence communale des impôts directs de chaque commune membre de l'EPCI en ce qui concerne les évaluations foncières des locaux commerciaux, des biens divers et des établissements industriels.

La commission est composée de 10 membres titulaires et 10 suppléants. La durée de mandat des commissaires est la même que celle de l'organe délibérant de l'EPCI. Cette commission ne s'est pas réunie en 2014.

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMUNES REPRESENTEES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS	COMMUNES REPRESENTEES
CAILLEREZ Gérard	Anor	GUERIN Régine	Anor
GAUDOUX Corinne	Baives	CARLIER Martial	Eppe-Sauvage

PHILIPPE André	Fourmies	COLLET Michelle	Féron
BELOT Christine	Fourmies	DAQUET Alain	Fourmies
CHAUDERLOT Bernard	Glageon	NEVEUX Lydie	Fourmies
VIEVILLE Philippe	Ohain	BETREMIEUX Vincent	Willies
LOCUTY Michel	Trélon	HOUARD Frédéric	Moustier-en-Fagne
BLANC Richard	Wallers-en-Fagne	DEMEAUX Martin	Trélon
CLIN Marcel	Wignehies	SAUTIER Jean-Paul	Wignehies
CREPIN Jacky	Clairfontaine	BREBION Fabrice	Wignehies

Troisième partie : L'activité communautaire

Développement économique

Etat du patrimoine intercommunal

En 2014, la communauté avait en sa possession 29 sites/bâtiments économiques localisés sur les communes d'Anor, de Féron, de Fourmies, d'Ohain, de Trélon et de Wallers-en-Fagne. Parmi ceux-ci on retrouve :

- 4 gîtes
- 3 commerces dont 2 avec logement
- 2 déchetteries
- 1 aire d'accueil des Gens du Voyage
- 18 usines/ateliers économiques dont 3 possèdent une habitation
- 1 habitation avec grange
- 1 pôle administratif et tertiaire (Pôle Intercommunal de Développement Economique)

A noter que trois de ces sites sont en très mauvais état et six sont inoccupés.

Le nombre de bâtiments en location en 2014 était de 14 (dont 3 en crédits baux), le nombre de bâtiments directement exploités par la CCSA était de 6 (déchetteries, Aire d'accueil de Gens du Voyage, gîtes et PIDE).

Acquisitions et ventes en 2014

-Achat du bâtiment de la Poste à Anor dans le cadre du projet des Maisons de santé pluridisciplinaires.

-Vente d'un atelier faisant partie du site de l'ex NMC situé rue du Conditionnement à Fourmies à la SCI ASD pour la société ASDI.

-Location d'une partie des Chaudronneries d'Anor à la Société Chaudronneries d'Anor PLC.

-Location d'une partie de l'ancien bâtiment Letoret à JMK auto.

Les Travaux

Site Pierre et Bertrand

Des travaux de réhabilitation du site Pierre et Bertrand ont été menés au niveau de la partie usine occupée par Pierre et Bertrand Industrie. La toiture (isolation comprise), l'installation électrique et le chauffage ont fait l'objet d'une rénovation totale pour un investissement de 500 000€ HT.

Un nouveau bail a été signé (avec un loyer actualisé) et une réflexion engagée concernant la vente du site au profit de cette même Société.

ZA La Marlière (rue Théophile Legrand)

Des travaux de rénovation lourde de voirie sur 295m linéaires (eau, assainissement, électricité, passage de fourreaux) ont été entrepris afin d'améliorer l'accessibilité et la desserte du site Sud ZA La Marlière qui n'avait jamais fait l'objet d'un quelconque entretien depuis que celui-ci appartient à la Communauté de communes. Le coût des travaux s'est élevé à 367 000€ TTC (travaux financés en partie par une subvention au titre de la DETR).

Arrêt de Bus de la polyclinique de Wignehies

Afin de permettre une meilleure accessibilité de la ZA Nord de Wignehies un arrêt de Bus a été installé sur le site de la polyclinique, pour un coût de 36 314,77 € TTC (remboursé intégralement par le Conseil général)

Travaux d'aménagement du PIDE

Dans le but répondre à la demande de locaux de la part d'entreprises tertiaires, la Communauté de communes a engagé les travaux du premier hôtel d'entreprises avec l'aménagement du premier étage du PIDE permettant la mise en location de 7 bureaux d'ici Mars 2015. Trois bureaux étaient d'ores et déjà loués avant leur mise en service.

Le PIDE

Opérationnel depuis Septembre 2013, ce projet ambitieux de Pôle Intercommunal de Développement Economique a pour but d'offrir un véritable guichet unique dans l'accompagnement de projets à vocation économique. En effet, cette structure vise à apporter, qu'elle que soit la nature de la demande (recherche de bâtiments industriels, aide à la création d'entreprise, demande d'accompagnement au montage ou à la structuration de projet, recherche de financements accompagnement à la reprise d'activités etc..) et qu'elle que soit la nature de l'activité (commerciale, artisanale, industrielle, touristique etc..) une réponse adaptée à l'ensemble des porteurs de projets, l'objectif étant de redynamiser le tissu économique de notre territoire.

L'idée développée au travers de cette réalisation consistait en un regroupement au sein d'un même bâtiment du siège de la Communauté, de la ruche d'entreprises et des professionnels de l'accompagnement de projets que sont la CCI, la CMA, Face, la BGE et Thiérache initiative.

La Communauté de Communes joue ici le rôle d'organisateur et de coordonnateur dans l'accompagnement des porteurs de projets en mobilisant les compétences des différents organismes présents et ce en fonction des besoins exprimés. La proximité et le rapprochement de ces derniers ainsi qu'avec la Communauté de Communes sont également partie intégrante de ce projet. Le But : Augmenter la coopération entre les différents partenaires du PIDE dans le but de favoriser la réussite des projets à vocation économique.

La Communauté de Communes Sud-Avesnois a donc pour vocation d'accompagner les projets de création ; pour cela elle finance 3 structures du PIDE que sont :

-**La BGE**, il s'agit d'une structure d'appui aux entrepreneurs qui accompagne les porteurs de projets dans les différentes étapes de création de leur entreprise (aide sous forme de conseils, d'étude de marché, de financement et de soutien logistique).

-**Thiérache Initiative** aide les créateurs et les entreprises à concrétiser leur projet grâce à l'octroi d'un prêt d'honneur à taux zéro d'un montant de 5 000€ en moyenne.

-**FACE Thiérache**, il s'agit d'un club d'entreprises dont le rôle principal est l'accompagnement. Cette structure propose aux entreprises une assistance en matière de recrutement (élaboration de profils de poste, définition des compétences, réception et tri des candidatures, entretien de pré sélection). Etre membre de ce club d'entreprises local, c'est échanger, rencontrer d'autres entreprises mais aussi partager des valeurs, être responsable et acteur sur son territoire.

Quant au fonctionnement de la Ruche d'entreprises de Fourmies, il est pris en charge par la Société Publique Locale des Ruches du Nord (laquelle gère 10 ruches dans le département du Nord) ; en 2014 elle comptait 8 entreprises.

Participation du PIDE au salon de l'entreprise et du terroir de Fourmies

Le 5 et 6 Septembre 2014, les partenaires du PIDE (BGE, Ruche d'entreprises, CCI Grand Hainaut, Chambre de métiers et d'artisanat, Face Thiérache, Thiérache Initiative) étaient présents au salon de l'entreprise et du terroir de Fourmies. Ce stand était destiné à rencontrer et informer le public

présent sur les actions du PIDE mais aussi pour orienter d'éventuels porteurs de projet vers les structures adaptées à leurs besoins.

Plan Local de Développement Economique (PLDE)

La Communauté de communes participe également au PLDE (déclinaison du SRDE), une convention triennale a été signée. Chaque PLDE a vocation de développer un volet ESS (à travers la promotion et la sensibilisation, l'accompagnement à la création et au développement d'activités et soutien aux projets stratégiques développés à l'échelle du territoire). Le territoire et la région exercent ensemble la responsabilité du pilotage du PLDE et du volet ESS (le territoire anime et coordonne localement, la Région apporte le soutien technique).

Economie touristique



Office de tourisme du Sud-Avesnois

L'office de tourisme intercommunal constitué sous forme d'EPIC a été créé en 2012. Grâce à une subvention de 130 000 euros versée par la Communauté, l'EPIC a la charge de mettre en œuvre la politique touristique du territoire grâce à la réalisation d'un guide touristique du Sud-Avesnois et à l'édition de deux calendriers semestriels. Un site internet a également été créé avec un

projet de mise en place d'une boutique en ligne.

La Communauté de Communes a repris la gestion (avec l'office de tourisme du Sud-Avesnois), au 1^{er} Janvier 2014, des 2 gîtes de Wallers-en-Fagne et des 2 gîtes d'Ohain.

Aire d'accueil des Gens du Voyage

La Communauté de Communes Action Fourmies et Environs s'est dotée de la compétence « Aménagement et gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage » en assurant la maîtrise d'ouvrage de cette opération et sa gestion.

Cette compétence qui incombait à la ville de Fourmies (les aires d'accueil ne concernent que les communes de plus de 5000 habitants) a été transférée au niveau intercommunal dans le but d'associer les communes de Wignehies, Féron et Anor, qui, compte tenu de leur proximité à la ville, sont soumises également à la question de l'accueil des gens du voyage.

Cette aire d'accueil, qui se situe rue Marceau Batteux, ZA La Marlière à Fourmies (à proximité de la déchetterie), est composée de 12 emplacements. Chaque emplacement peut accueillir 2 caravanes ce qui porte la capacité d'accueil maximale de l'infrastructure à 24 caravanes.

Chaque emplacement dispose d'un branchement eau et électricité et chaque branchement est raccordé à un sous compteur qui permet au gestionnaire de demander le remboursement des consommations aux familles. 2 blocs sanitaires sont mis à disposition (l'un des blocs peut accueillir les personnes à mobilité réduite). Un troisième bloc accueille le bureau du gardien et le local technique (compteurs individuels et rangement matériel).

Cette aire d'accueil a ouvert ses portes le 26 Janvier 2009, la gestion avait été confiée à une société privée (Vesta) mais depuis le 30 janvier 2012 la gestion de l'aire d'accueil se fait en régie.

Fermeture Annuelle 2014

L'aire d'accueil des Gens du Voyage de Fourmies a été fermée :

-du lundi 21 avril 2014 au dimanche 11 mai 2014 inclus (réalisation travaux)

-du lundi 4 août 2014 au dimanche 31 août 2014 inclus (entretien annuel)

Des travaux ont été entrepris afin d'améliorer le confort des familles, ces aménagements concernaient :

- Le remplacement de verrous de fermeture défectueux au niveau des sanitaires ;

- La réparation du portail d'entrée ;

- La réparation du candélabre extérieur ;

- L'entretien régulier des espaces verts ;

- La suppression d'une bande engazonnée à proximité des emplacements (suite à des problèmes de propreté) et la création d'une dalle béton.

En fonctionnement les dépenses se sont élevées à 56 348,37€. Ce montant a été financé par une subvention AGA de 38 145,60€, les droits de place et remboursement fluides se sont élevés à 7 381,23€, la contribution de la CCSA a été de 10 821,54€

En 2014 le taux d'encaissement était de 100%, aucun acte de vandalisme n'a été recensé.

La Santé

Cette compétence commune de mise en place d'une politique de santé publique est la concrétisation d'un projet labellisé au niveau national en 2012 : le « Pôle d'Excellence Rural ».

Il se décline en 6 directions estimées à 3 726 670€ HT :

1. Installation de bornes Mairie Services Publics
2. Système d'information Santé, outils nomades et télémédecine sur le territoire de l'ex Action
3. Système d'information Santé, outils nomades sur le territoire de l'ex Guide
4. Centre de ressources Santé à Trélon

5. Centre de ressources Santé à Anor
6. Centre de ressources Santé à Fourmies

Fin 2014 l'ensemble des partenaires financiers avaient confirmé leur participation à hauteur de 2 750 000€ soit environ 70% du montant du projet.

La quasi-totalité des opérations a reçu un commencement d'exécution et plusieurs dépenses ont été réglées dont la plupart concernaient les 3 maisons de Santé pluridisciplinaires avec le paiement des honoraires des équipes de maîtrise d'œuvre et des bureaux de contrôle.

La collecte et le traitement des déchets ménagers

Moyens Humains

En 2014, le service de collecte des déchets comptait **27 agents**.

Le responsable technique: **Bernard DEJARDIN**, chargé de la communication et de la déchetterie.

L'encadrant technique: Clément DEJARDIN.

- Suivi économique (études, comptes rendus, bilans...) et animation des réunions avec les techniciens et élus
- Responsable des marchés élaboration des DCE
- Relations avec les prestataires de service et les partenaires financiers : ADEME, Conseil Régional, Eco-Emballages, diverses entreprises
- Rédaction des outils de communication : rapports, bulletins et flashs d'information,
- Responsable déchetterie et collecte des ordures ménagères.

Le responsable de collecte du site d'Ohain : Pascal BAILLY

Ambassadrice du tri: Karine CHAMPAGNE

- Suivi informatisé + création, édition et suivi du fichier pour la gestion des bacs
- Organisation des réparations et livraison des bacs
- Suivi des réclamations des usagers
- Relations avec les agents communaux et les agents de collecte
- Suivi de collecte et caractérisation du tri

Secrétaires accueil téléphonique : Aurore GROUZELLE – Christelle GUILLEMIN

- Suivi informatisé des bennes, suivi des visites déchetterie gestion des bacs
- Suivi et saisie de la redevance spéciale
- Suivi des réclamations des usagers
- Relations avec les agents communaux et les agents de collecte
- Saisie des pointages du personnel
- Saisie des rapports de DCE et démarches administrative.

Les chauffeurs et les gardiens de la déchetterie : Réginald CARLIER ; Franck BIENVENU, Dany CAMUS, Hervé AMAND.

Faire appliquer le règlement et en particulier contrôler l'accès à la déchetterie en scannant les cartes des utilisateurs, la nature des déchets apportés et leur volume approximatif

- Assurer l'ouverture et la fermeture de la déchetterie
- Veiller à la bonne tenue de celle-ci
- Veiller à la bonne sélection des matériaux
- Informer les utilisateurs

Signaler par fax l'enlèvement des bennes au chauffeur de la déchetterie

Pour les chauffeurs

- Vider les bennes de la déchetterie avec notre camion remorque
- Optimiser les déplacements pour vider nos déchets

Les chauffeurs et les équipiers de collecte :

Labroche Didier ; Loiseau Olivier ; Brulnois Stéphane ; Renuart Jean Marcel ; Camus Dany ; Cillier David ; Broutin Vincent ; Poix Jérôme ; Carlier Réginald ; Baudry Francis ; Lemaire Jean Louis ; Bail Louiset ; Bruno Bouttefeux ; Hervé Tilquin ; Gilbert Fournier.

Faire appliquer le règlement de collecte, contrôler la qualité du tri

- Assurer la collecte des ordures ménagères
- Veiller à la bonne tenue de celle-ci
- Assurer la collecte sélective
- Veiller à la bonne sélection des matériaux
- Informer les riverains en cas de refus de tri par un autocollant

L'équipe de collecte des encombrants sur RDV téléphonique : Méhaut Fred ; Bienvenu Gérard.

Faire appliquer le règlement de collecte des encombrants

- Assurer la collecte
- Veiller à la bonne tenue de celle-ci
- Synchroniser le PDA avec le programme de gestion environnement
- Veiller à la bonne sélection des matériaux
- Informer les riverains en cas de dépassement des volumes autorisés (2x1m³ par an)

RAPPEL

COMMISSION « Environnement-Développement durable-déchets ménagers » :

Le Président de la communauté de Communes : Jean-Luc PERAT

Vice-Président : Alain RATTEZ

Fourmies : Martine ROUX, Corinne RIDE, Louis YDE, Jean-Paul LAJEUNESSE, Patricia POUPELLE

Trélon : Mireille HELEVAUT

Wignehies : Pascale MAHUT

Glageon : Bernard CHAUDERLOT

Anor : Joëlle BOUTEFFEUX, Lydie LAVENDOMME

Féron : Jean-François BAUDRY

Ohain : Lydie BUREL

Baives : Claude GARY

SITE DE FOURMIES



La Déchèterie est gérée entièrement en régie depuis le 1er avril 2006.

Rappel : la déchetterie est ouverte à tous les particuliers à raison d'1 m³ gratuit par jour non cumulable.



Un contrôle d'accès a été mis en place en décembre 2007, les usagers qui désirent se rendre à la déchetterie doivent se munir d'une carte d'accès, délivrée dans nos bureaux 2 rue Raymond Chomel sur simple demande avec un justificatif de domicile.

Le contrôle d'accès permet de :

- Vérifier que les usagers sont résidents de notre collectivité,
- Donner l'autorisation aux usagers d'amener leurs déchets,
- Quantifier les visites par jour/semaine/mois/année,
- Visualiser les volumes des différents flux.



Fréquentation de la déchetterie :

30 256 visites pour l'année 2013

30 321 visites pour l'année 2014

Les visites quantifiées ont été saisies sur deux PDA (Personal Device Assistance) équipés de lecteur de code barre.

Simplicité, rapidité et efficacité.

- Traitement des encombrants

Toutes les matières recyclables (10%) qui peuvent être récupérées sur les encombrants sont valorisées en matière (recyclé), (ex : ferrailles d'un canapé ...)

- Traitement des bidons souillés, des piles et des pneus

Ces déchets spéciaux sont envoyés dans des filières spécifiques, pour un traitement adapté et respectueux de l'environnement.

- Le bois Propre

NB : le bois est redistribué dans les foyers qui le demandent, pour qu'ils puissent se chauffer.

- Les Gravats

Les gravats sont évacués et déposés chez des agriculteurs à leurs demandes, pour remblayer des chemins.

- Les DEEE

Les Déchets Electriques Electroniques Electroménagers

Une recette supplémentaire a été créée et les coûts de traitement ont diminué.

- Conteneurs le Relais (textile)

1704 sacs pour 7.3T en 2013

1912 sacs pour 8.2T en 2014

?

- Les sociétés retenues pour l'élimination des déchets :

Traitement des encombrants, bidons souillés : **R.D.V à Hautmont**

Traitement des élagages et des déchets verts et bois d'agglomération : **THIERACHE COMPOSTAGE à VERVINS**

Traitement des gravats filières agricoles : **R.D.V à Hautmont**

Traitement des ferrailles batterie papiers : **DEWEZ FOURMIES**

Traitement des pneus : **ECO PHU VALENCIENNES**

Traitement des piles : **COREPILES**

La durée des marchés est deux ans (du 1er avril 2015 au 31 mars 2017)

- Horaires d'ouverture de la déchetterie

Horaires d'été (du 1er avril au 31 octobre)

Lundi au vendredi : 14h à 19h – (FERME LE MARDI)

Samedi : 9h à 19h

Dimanche : 9h à 13h

Horaires d'hiver (du 1er novembre au 31 mars)

Lundi au vendredi : 13 h - 18 h (FERME LE MARDI)

samedi : 8 h - 18 h

dimanche : 9 h - 12 h

SITE D'OHAIN

12 842 visites pour l'année 2013 soit 1,85 visites/foyer/an

Suite à la mise en place d'un système informatisé pour la déchetterie, le nombre de visite n'est pas connu pour l'année 2014 mais la fréquentation reste sensiblement la même.

- Sociétés retenues pour l'élimination des déchets :

-Traitement des encombrants, bidons souillés, cartons, déchets verts, bois, ferrailles, batteries

R.D.V à Hautmont

-Traitement des gravats : **filière agricole**

-Traitement des pneus : **Aliapur**

-Traitement des huiles usagées : **VEOLIA**

-Traitement des vêtements usagés : **Le Relais**

- Horaires d'ouverture de la déchetterie :

Horaires d'été (du 14 Avril au 31 Octobre)

lundi/mardi: 14h - 18h

mercredi: 14h - 20h

vendredi: 14 h - 18 h

samedi: 9h - 12h / 14h - 18h

Horaires d'hiver (du 1^{er} Novembre au 31 Mars)

Lundi/mardi/mercredi/vendredi : 14h - 17h

Samedi : 9h - 12h / 14h - 17h

TONNAGES ET NOMBRES DE BENNES

SITE DE FOURMIES		SITE D'OHAIN		TOTAL
56 bennes de ferrailles	104	13 bennes de ferrailles	55	159
52 bennes de cartons	61	11 bennes de cartons	38	99
2 bennes de journaux	15			15
88 bennes de gravats	1520	0 benne de gravats	0	1 520
119 bennes d'incinérables	733	98 bennes d'incinérables	439	1 172
107 bennes de déchets verts	987	68 bennes de déchets verts	523	1 510
23 bennes d'encombrants	222	8 bennes d'encombrants	23	245
64 bennes à bois	475	32 bennes à bois	135	610
6 bennes de plâtre	97	6 bennes de plâtre	25	122
		7 bennes de plastiques	3	3
Bidons (livrés en fourgon)	4,18	Bidons (livrés en fourgon)	4,38	8,56
Batteries (livrées en fourgon)	1,823	Batteries (livrées en fourgon)	0,560	2,383
Piles (enlèvement COREPILE)				1,360

Pneus (enlèvement ECO PHU)	20	Pneus (enlèvement ECO PHU)	7	27
----------------------------	----	----------------------------	---	----

COÛT DECHETTERIE

	TOTAL
DEPENSES DE BASE	
TRANSPORT DES BENNES	151 565 €
TRAITEMENT DES DECHETS HORS	76 431 €
INCINERATION SMIAA	101 079 €
POSTE GARDIEN	87 344€
TOTAL DES DEPENSES DE BASE	416 419 €
AUTRES DEPENSES	
DIVERS FONCTIONNEMENT	19 484 €
PERSONNEL ADMINISTRATIF	9 132 €
TOTAL AUTRES DEPENSES	55 529 €
TOTAL DES DEPENSES	445 035 €

RECETTES	
FERAILLES	26 582 €
CARTONS	1 853 €
BATTERIES	732 €
DEEE	2 011 €
RS PRO + CARTES	12 220 €
TOTAL DES RECETTES	43 398 €

- QUELQUES MOTS SUR LA REDEVANCE SPECIALE

Le prix de la redevance des bacs OM est calculé au litre collecté par semaine, il existe plusieurs types de bacs : (Prix du litre 0.0133€)

Bacs 140 litres : Prix d'un bac collecté (0.0133 €x140 litres x52 semaines) **96.82 €**

Bacs 180 litres : Prix d'un bac collecté (0.0133 €x180 litres x52 semaines) **124.48 €**

Bacs 240 litres : Prix d'un bac collecté (0.0133 €x240 litres x52 semaines) **165.98€**

Bacs 340 litres : Prix d'un bac collecté (0.0133 €x340 litres x52 semaines) **235.14 €**

Bacs 750 litres : Prix d'un bac collecté (0.0133 €x750 litres x52 semaines) **518.70 €**

Le prix de la redevance des bacs R est calculé au litre collecté par semaine, il existe plusieurs types de bacs: (Prix du litre 0.0067€)

Bacs 140 litres : Prix d'un bac collecté (0.0067 €x140 litres x52 semaines) **48.77 €**

Bacs 180 litres : Prix d'un bac collecté (0.0067 €x180 litres x52 semaines) **62.71 €**

Bacs 240 litres : Prix d'un bac collecté (0.0067 €x240 litres x52 semaines) **83.61 €**

Bacs 340 litres : Prix d'un bac collecté (0.0067 €x340 litres x52 semaines) **118.45 €**

La redevance a été envoyée chez les commerçants, artisans et ou établissements au mois de juin 2014 et décembre 2014. Pour une somme totale de **238 122 €**

Le reste de la charge est financé dans le budget général.

Le taux de la TEOM est de 1.6% sur le secteur de Fourmies pour un montant de 134 325 € et de 10 % sur le secteur d'Ohain pour un montant de 382 224 €

- Les actions réalisées en 2014

- **De Janvier à juin 2014**

🔍 Enquête terrain sur les refus de tri

🔍 Actions avec les classes dans les écoles CM1 CM2

➤ **Septembre 2014**

☒ Actions menées sur le tri au stand du salon du terroir.

➤ **Novembre 2014**

Actions menées sur le tri avec les immeubles et collectifs de Fourmies.

- Les objectifs pour l'année 2015

En quantité

- Stabiliser les tonnages des ordures ménagères et augmenter le tonnage des Emballages Ménagers Recyclables (EMR), journaux et magazines ;
- Réduire les dépôts sauvages

En qualité

- Réduire les refus de tri ;
- Informer toujours et encore la population sur le tri.

- Les actions prévisionnelles pour l'année 2015

- Animation et sensibilisation au tri dans les écoles ;
- Animation à la déchetterie pour continuer la sensibilisation au tri ;
- Flashs et bulletins d'information pour communiquer sur les différents résultats du tri.

- Les projets prévisionnels pour l'année 2015

Réaliser un quai de transfert pour les ordures ménagères (Om) pour l'ensemble de la collectivité afin de réduire les coûts de transport pour le traitement de ces dernières à l'incinérateur du SMIAA à Maubeuge.

Le Traitement

1. Les équipements

Site de Fourmies



Bac de tri pour les EMR
ménagères



Verre apport volontaire



Bac des ordures

- Le verre collecte en apport volontaire

7 conteneurs à verre de 3 m³ enterrés

31 conteneurs à verre de 3 m³ semi-enterrés

20 conteneurs aériens

Soit au total **58 conteneurs** mis en place sur les 4 communes d'Anor, de Fourmies de Féron et de Wignehies.

Site d'Ohain



Bac de collecte Emballages



Bac de collecte Verre



Sac ordures ménagères

- Types de Bacs mis en place sur le territoire

SITE DE FOURMIES

Type de bacs mis en place pour la collecte des déchets Om* et CS* Verre :

Bacs de 140 L Om : 3 460 bacs

Bacs de 180 L Om : 2 809 bacs

Bacs de 240 L Om : 1 748 bacs

Bacs de 340 L Om : 260 bacs

Bacs de 750 L Om : 183 bacs

Soit un total de 8 460 Bacs

Bacs de 140 L Recyclable : 96 bacs

Bacs de 180 L Recyclable : 6 182 bacs

Bacs de 240 L Recyclable : 133 bacs

Bacs de 260 L Recyclable : 1 199 bacs

Bacs de 340 L Recyclable : 368 bacs

Soit un total de 7 980 Bacs

➤ **Soit un total de 16 440 bacs sur toute la collectivité**

Bacs **Om pour la collecte des ordures ménagères, bac **CS** pour la collecte sélective*

SITE D'OHAIN

Les foyers et commerces sont équipés d'un bac pour la collecte du verre et d'un bac pour la collecte des emballages repartis de la façon suivante : (en fonction du nombre de personnes dans le foyer ou de la taille du commerce)

Bacs de 120 L (Verre) : 2 434

Bacs de 180L : 2 176

Bacs de 240L : 25

Bacs de 260L : 346

Bacs de 340L : 273

2. Fréquence de la collecte

SITE DE FOURMIÉS

<u>Lundi</u> 2 véhicules en collecte OM	A partir de 06 h 00	Fourmies Secteur 1 OM Fourmies Secteur 2 OM
<u>Lundi</u> 1 véhicule en collecte sélective	A partir de 6 h 00	Fourmies Secteur 1 R
<u>Mardi</u> 2 véhicules en collecte OM	A partir de 06 h 00	Fourmies Secteur 1 OM Fourmies Secteur 2 OM
<u>Mardi</u> 1 véhicule en collecte sélective	A partir de 6 h 00	Fourmies Secteur 1 R
<u>Mercredi</u> 2 véhicules en collecte OM	A partir de 06 h 00	Anor Secteur 1 OM Anor Secteur 2 OM
<u>Mercredi</u> 1 véhicule en collecte sélective	A partir de 6 h 00	Anor Secteur 1 R
<u>Jeudi</u> 2 véhicules en collecte OM	A partir de 06 h 00	Wignehies Secteur 1 OM Wignehies Secteur 2 OM
<u>Jeudi</u> 2 véhicules en collecte sélective	A partir de 6 h 00	Wignehies Secteur 1 R
<u>Vendredi</u> 2 véhicules en collecte OM	A partir de 06 h 00	Fourmies Secteur 1 OM Fourmies Secteur 2 OM
<u>Vendredi</u> 1 véhicule en collecte sélective	A partir de 6 h 00	Fourmies Secteur 1 R

SITE D'OHAIN

Collecte des Om : chaque jour + Emballages et verre : en alternance chaque semaine

<u>LUNDI</u>	A partir de 6 h 00	GLAGEON + établissements soumis à la redevance spéciale
<u>MARDI</u>	A partir de 6 h 00	TRELON (1 ^{er} secteur)
<u>MERCREDI</u>	A partir de 6 h 00	TRELON (2 ^e secteur)
<u>JEUDI</u>	A partir de 6 h 00	OHAIN + établissements soumis à la redevance spéciale
<u>VENDREDI</u>	A partir de 6 h 00	GLAGEON + la Fagne

3. Tonnages collectés

	Fréquence de la collecte	Tonnages collectés site de Fourmies	Tonnages collectés site d'Ohain
Collecte des Emballages Ménagers Recyclables + journaux et magazines	1 fois par semaine	935.62	
Collecte des Emballages Ménagers Recyclables + journaux et magazines	1 fois par quinzaine		297 tonnes
Verre	En apport volontaire	701.38	
Verre	1 fois par quinzaine		331 tonnes
Total du tri		1 637 tonnes	628 tonnes
Collecte des Ordures Ménagères (OM)	1 fois par semaine	5 707 tonnes	1 768 tonnes
Total ensemble des déchets ménagers		7 344 tonnes	2 396 tonnes

Emballages :

Verre :

OM :

47, 70 Kg/an/hab.

35,76Kg/an/hab.

290,96Kg/an/hab.

41, 44 Kg/an/hab.

46, 19 Kg/an/hab.

246,72Kg/an/hab.

- Résultat du tri (hors verre) expédié aux filières de revalorisation
(Par mois et par flux, en tonnes)

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Aout	Sept	Oct.	Nov.	déc.	TOTAL
Refus de tri	18.591	11.015	9.393	19.950	5.145	35.484	37.737	6.761	59.792	13.516	22.654	20.537	260.575
EMR 5.02(*)	19.802	10.720	9.323	9.711	14.867	13.858	16.254	20.051	12.328	21.894	11.932	5.320	166.06
JRM 1.11 (*)	22.678	26.267	23.010	15.723	29.168	-3.765	-4.604	14.281	52.226	34.436	31.414	21.412	262.246
GDM 1.02 (*)	24.946	19.956	20.497	5.639	14.821	27.830	3.568	11.249	18.502	66.282	13.998	-5.838	221.45
Acier	0.917	4.331	5.145	5.734	5.908	6.448	4.283	-1.192	3.318	4.735	6.500	2.743	48.87
Aluminium	0.171	0.155	0.059	0.154	0.217	0.165	0.278	0.078	0.150	0.087	0.067	-0.003	1.578
Film	-0.072	0.311	0.174	0.764	0.298	0.376	0.644	0.327	0.809	0.330	0.552	0.508	5.021
PEHD	2.506	1.809	3.320	3.142	3.132	1.582	3.486	1.078	2.845	2.336	2.798	1.167	29.201
PET clairs	5.433	5.544	3.143	5.616	8.840	7.720	7.905	5.581	6.461	5.652	5.669	8.582	76.146
PET foncés	0.669	0.898	0.565	0.735	0.986	0.626	1.596	1.039	0.436	0.383	0.765	0.333	9.031
Tétra briques	0.602	0.723	0.230	0.683	0.566	0.162	0.613	0.229	0.416	0.402	0.558	-0.005	5.179

Les tonnages ci-dessus sont ceux qui ont été expédiés sur le centre de tri de la société SITA à Anzin pour le site de Fourmies. Pour le site d'Ohain il s'agit de la société Recyclage des Vallées à Hautmont.

(*) Les papiers journaux magazines sont triés en deux catégories JRM et GDM. (JRM journaux magazines, GDM gros de magasin, EMR : Emballages Ménagers Recyclables)

- **Emballages**

Total collecté en tonnes

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Aout	Sept	Oct.	Nov.	déc.
SITE DE FOURMIES	76.86	74.90	68.32	91.86	75.90	61.72	88.96	64.22	81.54	80.86	93.68	76.80
SITE D'OHAIN	25.40	22.82	24.56	26.34	25.86	23.74	23.12	20.76	31.62	31.98	20.96	19.84
TOTAL	102.26	97.72	92.88	118.20	101.76	85.46	112.08	84.98	113.16	112.84	114.64	96.64

Total général : **1 232,62 tonnes** (soit 46,02 Kg/an/hab.)

- **Verre**

Total collecté en tonnes

Site de Fourmies : le verre est collecté en apport volontaire, des conteneurs placés dans différents endroits de notre territoire.

Site d'Ohain : le verre est collecté en porte à porte en alternance avec les emballages une semaine sur deux.

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Aout	Sept	Oct.	Nov.	déc.
SITE DE FOURMIES	56	88	54.96	55	58.10	52	61.50	65.16	65.02	56	53	36.64
SITE D'OHAIN	35.42	23.88	24.90	25.32	25.98	29.90	33.24	28.62	24.68	23.44	24.24	31.34
TOTAL	91.42	111.88	79.86	80.32	84.08	81.90	94.74	93.78	89.70	79.44	77.24	67.98

Total général : **1 032,34 tonnes** (soit 38,54Kg/an/hab.)

- **Ordures ménagères**

Résultats de la collecte des ordures ménagères expédiées à l'incinération (en tonnes).

Les ordures ménagères sont transportées à l'incinération au SMIAA de Maubeuge.

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Aout	Sept	Oct.	Nov.	déc.
SITE DE FOURMIES	485	423	462	481	480	476	504	466	507	509	433	481
SITE D'OHAIN	145	123	138	149	145	147	171	152	151	154	134	159
TOTAL	630	546	600	630	625	623	675	618	658	663	567	640

Total général : **7 475 tonnes** (soit 279,12 Kg/an/hab.)

- **EMR + Journaux et magazines**
(Par an et par habitant)

Matériaux	Tonnages 2014 SITE FOURMIES	Poids par an/hab.	Tonnages 2014 SITE D'OHAIN	Poids par an/hab.	recyclés
Refus de tri	120.160 T	5.78 Kg	56.63 T	7.90 Kg	incinérés
EMR	154.070 T	7.855 Kg	11.99 T	1.67 Kg	oui
JRM	262.246 T	12.630 Kg			oui
G.D.M	69.630 T	3.354 Kg	151.82 T	21.19 Kg	oui
Acier Eco emballage	47.220 T	2.274 Kg	1.65 T	0.23 Kg	oui
Aluminium	1.578 T	0.076 Kg	0	0	oui
PEHD bouteilles	26.771 T	1.280 Kg	2.63 T	0.37 Kg	oui
PET Clair bouteilles	64.546 T	3.109 Kg	11.60 T	1.62 Kg	oui
PET foncés bouteilles	9.061 T	0.436 Kg	0	0	oui
Tétra Briques	5.179 T	0.249 Kg	0	0	oui
Film Plastique	5.021 T	0.242 Kg	0	0	oui

Récapitulatif pour l'année 2014

Pour le tri :

1 232 tonnes d'emballages ménagers recyclables + journaux et magazines ont été collectés

1 032 tonnes de verre ont été collectées

Les **refus de tri** s'élèvent à **176 tonnes**, soit 6,57 Kg/an/hab.

NB : les refus de tri sont réexpédiés en CET par SITA pour le site de Fourmies et réexpédiés par Recyclage des Vallées au SMIAA pour le site d'Ohain.

Pour les ordures ménagères :

Total ordures ménagères + refus de tri : **7 651 tonnes**

9 740 tonnes de déchets tous confondus ont été collectés.

Le pourcentage de la catégorie « triés et valorisés en matière » par rapport à l'ensemble des déchets ménagers est de **(2 088 tonnes / 9 740 tonnes) * 100 = 21,43%**

Pour la collecte en porte à porte, 21,43 % de l'ensemble des déchets ménagers ont été valorisés en matière (recyclés).

- **Tonnages triés (sans les refus de tri)**

En Kg/an/hab.

Matériaux	Site de Fourmies 2014	Site d'Ohain 2014	Moyenne région Nord Pas De Calais
EMR	7.855	1.67	7.62
JRM GDM	15.98	21.19	20
Acier	2.74	0.23	3
Aluminium	0.76	0	0.10
Bouteilles Plastiques	4.82	1.99	5.62
Tétra Briques	0.249	0	Non renseigné
Verre	34.89	46.19	53.60

COUT DES DECHETS MENAGERS

	TOTAL
DEPENSES COLLECTE	
Réparation bacs	14 370 €
Collecte (personnel + camion)	1 275 979 €
Traitement tri verre et emb. par RDV	955 921 €
Traitement OM au SMIAA	
TOTAL DEPENSES COLLECTE	2 246 270 €
ENCOMBRANTS	
Collecte	61 926 €
Traitement des déchets	
Traitement au SMIAA	6 314 €
TOTAL DEPENSES ENCOMBRANTS	68 240 €
AUTRES DEPENSES	
Personnel administratif	116 711 €
Autres frais (EDF, eau, Tél, déplacements)	27 144 €
TOTAL DEPENSES AUTRES	143 855 €
TOTAL DES DEPENSES	2 547 653 €

RECETTES	
Remboursement personnel	59 786 €
TEOM	516 549 €
Indemnisation assurances/autres	2 623 €
Redevance spéciale	236 647 €
Recette Eco-emballages	323 857 €
Recette Eco-folio	5 345 €
Recette verre	43 562 €
Plastique VALORPLAST/PAPREC	84 390 €
JRM gros de magasin	
Acier SITA / ARCELOR-MITTAL	
Aluminium SITA / REGEAL-AFFIMET	
EMR SITA / REVIPAC	
TOTAL DES RECETTES	1 272 759 €

Brigades d'insertion

L'EPCI dispose de trois Brigades d'insertion intervenant dans les domaines de l'entretien et de la restauration du patrimoine. Elles sont composées de 34 contrats encadrés par trois agents à temps plein.

Les interventions ont porté sur les espaces verts et le patrimoine et ceci essentiellement sur la communauté pour un nombre d'heures s'élevant à 34 487 au total.

Les festivités

Pour les festivités, la mise à disposition du matériel de fête (tables d'intérieur, chaises, ensemble kermesse, podiums, chapiteaux, barrières de sécurité etc...) a représentée 9 240 heures au profit des communes et des associations locales.

Signalétique

La Communauté réalise pour les communes et associations des lettrages autocollants pour calicots (panneaux, plaquettes plastifiées) représentant 1 300 heures et générant une recette de 6 875 euros.

Balayage

Cette compétence n'a été exercée que sur les communes du territoire de l'ex Action. 2 064 heures ont été consacrées au balayage mécanique d'environ 8 200 Km de voirie.

Transport de denrées pour les restos du cœur

456 heures ont été consacrées à l'approvisionnement du centre de Rousies et à l'acheminement dans les centres de distribution communaux.

Réalisation de diverses tâches

Acquisition de divers matériels (véhicules, outillage, informatique) pour un montant de 44 135 euros.

Le SCoT (Schéma de Cohérence territoriale)

Le 22 Juillet 2013, le Conseil syndical du Syndicat mixte du SCoT Sambre-Avesnois a délibéré pour procéder à l'arrêt du projet du schéma en cours d'élaboration depuis 2008.

Cette étape de validation intermédiaire a été suivie d'une phase de consultation des Personnes Publiques Associées (PPA) et d'une enquête publique du 12 Novembre au 12 Décembre 2013. Les avis recueillis durant ces deux phases de consultation ont montrés que le projet du SCoT ne faisait pas consensus sur le territoire Sambre-Avesnois et ne rencontrait pas l'approbation des PPA.

Sans réécrire entièrement le projet, le comité syndical a donc décidé de le préciser, de l'amender mais également de se l'approprier collectivement pour parvenir à son application avant fin 2015.

Ainsi des réunions du comité technique se sont déroulées 6 fois à partir de Septembre en présence des PPA et du comité syndical, comité qui s'est réuni à 2 reprises.

Ces réunions devraient permettre de définir l'enveloppe de l'armature urbaine de chaque EPCI et d'arrêter le nouveau taux d'artificialisation sur le territoire du SCoT, un des principaux points, contesté par les PPA.

Réseau de lecture publique

Cette compétence facultative avait été prise par le Guide du pays de Trélon.

En 2011 une convention de partenariat entre :

- l'Etat-Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) ;
- Le conseil général du Nord- Médiathèque départementale ;
- Les 12 communes du canton de Trélon ;
- La commune de Momignies (Belgique) ;

a été signée pour définir les conditions de mise en place de gestion et de fonctionnement d'un réseau de lecture publique transfrontalier.

L'objectif était d'améliorer l'offre de services aux usagers, plusieurs engagements ont été retenus notamment sur le personnel avec le recrutement d'un cadre d'emploi de catégorie A chargé de la coordination du réseau.

La commune de Fourmies se chargera de sa rémunération et l'ensemble des communes remboursera les différentes charges afférentes au prorata de sa population, déduction faite des aides des autres structures (Etat et Conseil général).

Toutefois en 2013 la communauté du Guide a décidé de prendre en charge la participation de ses Communes membres.

Ainsi en 2014, la communauté de Communes Sud-Avesnois a payé la somme de 9 030,85 €, le solde étant payé directement par les communes de l'ex Action.